

DEL-2020-87

L'An deux mille vingt, le seize septembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 9/9/2020, s'est réuni à CAP PERIAZ (Seynod) - Annecy - sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, METRAL, MUGNIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DEFAGO, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GENOUD, GILET, GILLET, GONDA, GOURDIN, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, HERBRON, JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BURNET, FRANCOIS, MODURIER, PEROU.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, MERMIER.
MM. AMADIO, BLOUIN, BONTEMPS, CONDEVAUX JF, GILBERT, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, PERRILLAT, SCOTTON, RENOIR,
MM BAILLY, GAL, SCOTTON, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83
Présents : 69
Représentés par mandat : 6

Objet : ELECTION DU BUREAU SYNDICAL

Exposé du Président,

Conformément à l'article 7.2 des statuts du Syndicat, le Comité est appelé à élire les délégués du Bureau syndical.

Le Bureau élu par le Comité est composé des délégués suivants :

- Le Président,
- 5 membres par Collège des secteurs géographiques (correspondant à chaque arrondissement) représentant les communes sous concession ENEDIS, avec 1 membre supplémentaire par arrondissement si le Collège dudit arrondissement a été amené à élire plus de 20 membres au Comité, soit :
 - ✓ 5 membres pour le secteur d'ANNECY,
 - ✓ 5 membres pour le secteur de BONNEVILLE,
 - ✓ 5 membres pour le secteur de SAINT-JULIEN,
 - ✓ 5 membres pour le secteur de THONON.

- 2 membres représentant les Syndicats et communes ayant une régie ou SEM d'électricité,
- 2 membres représentants du Conseil Départemental,
- 1 à 4 membres représentants des EPCI-FP dans la proportion de 1 membre au Bureau pour 6 membres au Comité (avec règle d'arrondi supérieur), soit à date d'installation du présent Comité, 1 membre à élire.

Soit un total de 25 membres à élire pour former le Bureau syndical.

Le Président rappelle le rôle des délégués du Bureau.

Il propose ensuite au Comité de confirmer les deux benjamins de l'assemblée comme scrutateurs de l'élection.

Il présente ensuite la procédure qu'il propose de suivre pour le déroulement de cette élection :

- Pour chacun des 7 Collèges (4 Collèges des communes sous concession ENEDIS, le Collège du Conseil Départemental, le Collège des collectivités sous régie ou SEM d'électricité et le collège des EPCI-FP) : élection à 3 tours par l'ensemble des délégués du Comité :
 - 1^{er} et 2^{ème} tour : vote à la majorité absolue,
 - 3^{ème} tour : vote à la majorité relative,
- Lors d'une suspension de séance, le Président invite les délégués de chacun des sept Collèges à se retrouver entre eux pour une phase préalable de concertation : il s'agit de recenser les candidatures au sein de chacun des Collèges en vue de l'élection des membres du Bureau par le Comité syndical.

Après réouverture de la séance,

- Le Président fait un appel à candidatures, Collège par Collège, pour l'élection au Bureau.
- Après recensement des candidatures et leur communication au Comité, le Président engage le 1^{er} tour de l'élection, en appelant les délégués à voter à tour de rôle.
- Les scrutateurs dépouillent les votes et prennent note des résultats avec le Président et le Secrétaire de séance.
- Le Président annonce le résultat du vote.
- La même procédure est engagée pour les éventuels 2^{ème} et 3^{ème} tour de l'élection.

Après présentation de son déroulement, le Président engage la procédure d'élection des membres du Bureau Syndical.

Après vote des délégués, le Bureau élu est composé de :

Secteur d'Annecy :

Madame PARIS Pascale	62 voix - élue
Monsieur PEUGNIEZ Eric	48 voix - élu
Monsieur COUTIER Patrice	40 voix - élu
Monsieur CHASSAGNE Eric	38 voix - élu
Madame DALL'AGLIO Sandrine	38 voix - élue
Monsieur BACHELLARD Christian	37 voix - non élu
Monsieur BARTHALAIS Bruno	33 voix - non élu
Monsieur GONDA Frédéric	29 voix - non élu
Monsieur PETIT Christian	1 voix - non élu

Secteur de Bonneville :

Monsieur STEYER Jean-Pierre	65 voix - élu
Monsieur RATSIMBA David	59 voix - élu
Monsieur GYSELINCK Fabrice	56 voix - élu
Monsieur DESCHAMPS Fernand	47 voix - élu
Monsieur BOUVARD Christian	44 voix - élu
Monsieur BUFFLIER Daniel	43 voix - non élu
Monsieur FONTAINE Jean	43 voix - non élu
Monsieur BOUVARD Michel	1 voix - non élu

Secteur de Saint-Julien :

Madame TARAGON Sylvie	élue à l'unanimité
Monsieur JACQUES Jean-Michel	élu à l'unanimité
Monsieur HACQUIN Pierre	élu à l'unanimité
Monsieur OBERLI Gérard	élu à l'unanimité
Monsieur AEBISCHER Christian	élu à l'unanimité

Secteur de Thonon :

Monsieur DEAGE Joseph	élu à l'unanimité
Madame DETURCHE Sandrine	élue à l'unanimité
Madame MERMIER Arlette	élue à l'unanimité
Monsieur MATHIAN Noël	élu à l'unanimité
Monsieur GILLET Bruno	élu à l'unanimité

Collectivités sous Régie ou SEM d'électricité :

Monsieur BOISIER Lucien	élu à l'unanimité
Monsieur FRANCOIS Gilles	élu à l'unanimité

Conseil Départemental :

Madame BOUCHET Estelle	élue à l'unanimité
Monsieur BAUD-GRASSET Joël	élu à l'unanimité

EPCI :

Monsieur GENOUD Marc	élu à l'unanimité
----------------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.



Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20200916-DEL-2020-87-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020